



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 44188

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés rencontrées par certaines écoles rurales pour pourvoir les postes vacants. En effet, afin de favoriser un plus grand nombre de candidatures en zone rurale, il lui demande d'étudier la possibilité d'instaurer un système d'attribution de points de bonification supplémentaire aux enseignants qui optent pour ce type de poste. On pourrait simplement octroyer aux enseignants volontaires pour s'installer en zone rurale défavorisée les mêmes avantages que ceux accordés aux enseignants des zones urbaines en difficulté (ZEP). Il souhaiterait connaître son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans la note de service n° 95-001 du 2 janvier 1995, adressée à tous les inspecteurs d'académie, relative au mouvement intradépartemental des enseignants du premier degré, il est indiqué qu'une attention particulière doit être prêtée aux postes vacants en zone rurale lors de la préparation du mouvement. Afin de développer l'intérêt des enseignants pour les écoles rurales, il est préconisé notamment que des majorations de points soient attribuées dans les barèmes départementaux dans le paragraphe 1.2 de cette note. Ainsi le temps passé dans certains postes situés en milieu rural donne lieu à une bonification de points, variable suivant la durée d'exercice dans le poste. Cette disposition devrait favoriser la stabilité sur ces postes et encourager les candidatures.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44188

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2000, page 2070

Réponse publiée le : 12 février 2001, page 965